



CETC : Dossier 002

3 dirigeants khmers rouges poursuivis

Mars 2012

CHRONOLOGIE

18 Juillet 2007	Les co-procureurs soumettent leur premier réquisitoire introductif demandant une ouverture d'instruction à l'égard de Nuon Chea, Ieng Sary, Ieng Thirith, Khieu Samphan et Kaing Guek Eav, alias Duch, auprès des co-juges d'instruction.
19 Sept. 2007	Les co-juges d'instruction décident de diviser le dossier, annonçant que Duch sera poursuivi séparément de Nuon Chea, Ieng Sary, Ieng Thirith, et Khieu Samphan.
5 Nov. 2009	Les co-juges d'instruction annoncent la portée de l'enquête dans le dossier 002 de manière à faciliter la participation des victimes en tant que parties civiles.
14 Jan. 2010	Les co-juges d'instruction annoncent avoir terminé leur enquête dans le dossier 002, ce qui, selon la procédure, implique que les parties peuvent ensuite solliciter des investigations supplémentaires. Au terme de cette étape, les CJJ concluent l'enquête et transmettent le dossier aux co-procureurs le 19 juillet 2010.
16 Août 2010	Les co-procureurs soumettent leur réquisitoire définitif aux co-juges d'instruction afin de poursuivre Nuon Chea, Ieng Sary, Ieng Thirith et Khieu Samphan. Duch n'est pas inclus dans cet acte.
15 Sept. 2010	Les co-juges d'instruction délivrent une ordonnance de clôture, signalant la poursuite des quatre accusés pour crimes contre l'humanité, génocide, violations graves des Conventions de Genève de 1949 et violations du Code pénal cambodgien de 1956 (homicide, torture et persécution religieuse).
13 Jan. 2011	La Chambre préliminaire confirme et modifie partiellement les accusations portées contre les quatre individus suite aux appels de l'ordonnance de clôture par les équipes de défense. Le dossier 002 est ensuite renvoyé devant la Chambre de première instance.
27-30 Juin 2011	L'audience initiale se déroule devant la Chambre de première instance pour examiner les listes de témoins potentiels et les exceptions préliminaires, elle marque le début de ce procès attendu depuis longtemps.
29-31 Août 2011	Le rapport d'un expert concernant l'aptitude à être jugé de Ieng Thirith et Nuon Chea est examiné lors d'une audience préliminaire. Une audience supplémentaire relative au cas de Ieng Thirith se tient les 19 et 20 octobre 2011.
22 Sept. 2011	La Chambre de première instance rend une ordonnance de disjonction des poursuites dans le dossier 002 qui le divise en une série de procès distincts. La Chambre décide également d'exclure les charges en vertu du Code pénal cambodgien de 1956 de l'acte d'accusation.
21-23 Nov. 2011	La Chambre de première instance entend les déclarations liminaires des co-procureurs et les réponses des accusés ou de leurs avocats. Les audiences consacrées à l'examen de la preuve débute le 5 décembre 2011.

LE DOSSIER 002 EN BREF

Dans le dossier 002, trois anciens hauts dirigeants khmers rouges sont accusés de :

- **Crimes contre l'Humanité** : extermination, réduction en esclavage, torture, persécution, et autres ;
- **Violations graves des Conventions de Genève de 1949** : homicides volontaires, torture, traitements inhumains, et autres ;
- **Génocide** : des minorités ethniques cham et vietnamienne.

Le dossier 002 concerne des activités criminelles et des sites limités, dont :

- 3 cas de déplacement massif de population ;
- 5 coopératives et camps de travail ;
- 11 centres de sécurité et 3 sites d'exécution ;
- Crimes à l'encontre des minorités cham et vietnamienne et des bouddhistes ;
- Réglementation du mariage.

QUI SONT LES ACCUSÉS ?



Nom : NUON Chea
Alias : Frère n° 2
Date de naissance : 17 juillet 1926
Lieu de naissance : Voat Kor, Sangke, Battambang
Poste au sein du Kampuchéa démocratique : Secrétaire adjoint du Parti communiste
Date d'arrestation : 19 septembre 2007



Nom : IENG Sary
Alias : Van
Date de naissance : 24 octobre 1925
Lieu de naissance : Loeung Va, Tra Vinh (aujourd'hui situé au Vietnam)
Poste au sein du Kampuchéa démocratique : Vice-Premier Ministre chargé des affaires étrangères
Date d'arrestation : 12 novembre 2007



Nom : KHIEU Samphan
Alias : Hem
Date de naissance : 27 juillet 1931
Lieu de naissance : Rom Chek, Rom Duol, Svay Rieng
Poste au sein du Kampuchéa démocratique : Chef de l'Etat (Président du Présidium d'Etat)
Date d'arrestation : 19 novembre 2007

Disjonction des poursuites à l'encontre de Ieng Thirith dans le dossier 002

Le 17 novembre 2011, la Chambre de première instance a considéré que la quatrième personne accusée dans le dossier 002, l'ancien Ministre des affaires sociales, Ieng Thirith, souffrait de démence et était inapte à être jugée. La Chambre a suspendu les poursuites à son encontre dans ce dossier et a ordonné qu'elle soit mise en liberté.

Le 13 décembre 2012, la Chambre de la Cour suprême a annulé la décision par laquelle la Chambre de première instance avait ordonné que l'Accusée soit immédiatement mise en liberté. Ieng Thirith restera en détention et suivra un traitement médical. Son aptitude à être jugée sera de réévaluée dans les six mois suivants le début des soins.

LE PROCÈS EN COURS

Le dossier 002 a été divisé en une série de procès distincts qui porteront chacun sur des chefs d'accusation différents.

Le premier procès a débuté le 21 novembre 2011 avec les déclarations liminaires des co-procureurs. Il concerne les déplacements forcés de population (phases 1 et 2) et les crimes contre l'humanité s'y rapportant. Il a également pour objet d'établir les rôles joués par les accusés dans l'ensemble des politiques visées par la décision de renvoi, ces politiques constituant la base des chefs d'accusation qui seront examinés dans les procès futurs.